

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ
N°2021-0103

DECISION

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs de recherche, en sa séance du mercredi 20 octobre 2021 ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **ingénieurs de recherche** au titre de l'année 2022 :

8 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00210195	BOUDDOUR Najib	IECN	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège
00513314	CHENFOUF Myriam	IECN	A	U1194	SARDET Claude	Occitanie Méditerranée
00510285	DEVEVRE Estelle	IEHC	A	US8	MERABET Samir	Auvergne-Rhône-Alpes
00204870	ICARD Christophe	IEHC	J	DAF	CRUZOL Laurianne	Administration du siège

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00012393	LESTE-LASSERRE Thierry	IEHC	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00200928	NICOLE Pascal	IEHC	A	U1149	MONTEIRO Renato	Paris IDF Centre-Nord
00204703	RICHARD Elodie	IECN	A	U1218	SOUBEYRAN Pierre	Nouvelle Aquitaine
00056726	TINLAND Marie-France	IEHC	J	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Fait à Paris, le **26 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.